



PRINCIPAUX INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS EN 2014 DANS LE CÉLERI ET LE CÉLERI-RAVE

Ce bulletin d'information présente la liste des insecticides et fongicides homologués au Canada pour lutter contre les principaux ennemis rencontrés dans le céleri et le céleri-rave au Québec. Les produits homologués, mais qui à notre connaissance ne sont pas sur le marché, n'ont pas été ajoutés. Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides permises en champ, du semis à la récolte. Les fumigants du sol, les traitements de semences et les traitements sur les transplants en serre ne sont pas présentés.

Comment utiliser la liste

La liste est construite de manière à présenter, pour chacun des ennemis visés, l'ensemble des produits homologués disponibles. Elle donne aussi pour chaque usage permis, l'information suivante : la matière active, le nom commercial du produit, le groupe de résistance, la dose recommandée, le délai avant la récolte, le coût approximatif du traitement et les principales remarques de l'étiquette.

La **matière active** indique le nom du composé chimique, présent dans le produit commercial, qui agit pour réprimer l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous devez en choisir un dont la matière active est différente.

Le **groupe de résistance** sert de guide pour la rotation des produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre une maladie ou un insecte, il est fortement recommandé d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents. Cette façon de faire limite le risque que l'organisme visé développe une résistance au pesticide utilisé. Une rotation des produits est recommandée même pour les produits qui présentent peu de risques de développement de résistance, comme les fongicides appartenant au groupe « M », parce que, dans ce cas, on prévient l'accumulation des résidus de ce produit dans le sol. Pour plus d'information concernant les groupes de résistance, consultez la [directive d'homologation DIR99-06](#) de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

La **dose recommandée** ne vous est fournie qu'à titre informatif. Lorsque vous utilisez un produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées à **l'hectare**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93; pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués sur le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :

$$\text{Dose (kg/ha ou L/ha)} = \text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10 \div \text{espacement entre les rangs (cm)}$$

Le **coût par dose** représente ce qu'il en coûte en produit à l'hectare pour faire un traitement aux doses recommandées. Pour calculer ce coût, nous avons utilisé la moyenne des prix de vente de quelques fournisseurs québécois. Il est possible que des fournisseurs offrent des produits à des prix différents de ceux indiqués dans le présent communiqué. Notez aussi que le coût par dose n'inclut pas l'adjuvant qui doit être utilisé en combinaison avec certains produits.

Le **délai avant récolte** représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Si ce délai n'est pas respecté, la quantité de résidus contenus dans l'aliment risque d'être supérieure aux normes.

Les « **remarques** » donnent quelques précisions supplémentaires importantes, dont le nombre maximal de traitements permis sur la culture de même que certains renseignements sur la façon d'appliquer le produit.

Notez que le terme « Répression » (suppression sur les étiquettes en anglais) fait référence à un niveau d'efficacité du produit sur le ravageur d'environ 75 %, ce qui est légèrement inférieur au standard qui varie de 95 à 100 % d'efficacité.

Le tableau résumé

Ce tableau regroupe, pour chaque type de traitement (insecticide ou fongicide), l'ensemble des produits homologués sur la culture et indique pour chacun les différents ennemis supprimés ou réprimés. Il donne aussi les principaux renseignements permettant d'évaluer le risque associé à chaque pesticide et les normes devant être respectées pour l'utiliser de manière sécuritaire. Les indices de risque pour l'environnement et la santé, le délai de réentrée au champ de même que le nombre maximum de traitements et le délai avant récolte sont inclus dans ce tableau.

Les **indices de risque pour l'environnement et la santé** sont calculés à l'aide de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ). Plus le chiffre est élevé, plus le risque est important. Notez que le calcul de ces indices tient généralement compte de la dose appliquée et que, lorsque figure plus d'une dose sur l'étiquette du pesticide, la dose la plus élevée a été utilisée. Si vous désirez obtenir plus d'information à ce sujet, consultez la publication *Indicateur de risque des pesticides du Québec*.

Le **délai de réentrée** correspond à l'intervalle minimal en heures requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ. Il sert bien entendu à réduire au minimum le risque d'intoxication des ouvriers agricoles et des dépisteurs qui sont susceptibles de toucher (contact cutané) aux cultures ou au sol des superficies traitées. Le **nombre maximum de traitements et le délai avant récolte** sont des spécifications qui ont principalement pour but d'éviter que l'on retrouve dans le produit récolté une quantité résiduelle du pesticide supérieure à la norme légale.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter SAgE pesticides (www.sagepesticides.qc.ca).

SAgE pesticides

Sage pesticide est un outil d'information qui présente l'ensemble des risques associés aux divers usages agricoles des pesticides permis au Québec. C'est un outil plus complet que le présent bulletin puisque toutes les homologations sur la culture, sans exception, y sont incluses. Lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun non inclus dans ce bulletin, il est conseillé de consulter SAgE à l'adresse suivante : <http://www.sagepesticides.qc.ca/>.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Collaboration :

Fiona Clerc, étudiante en biologie, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ
Karine Toulouse, agente approbatrice de SAgÉ pesticides, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

ANIK LAROCHELLE, agronome - Avertisseuse
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.
Téléphone : 514 968-1669
Courriel : alarochelle@prisme.ca

MYLÈNE FYFE, technicienne agricole - Coavertisseuse
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.
Téléphone : 514 821-9661
Courriel : mfyfe@prisme.ca

MARIO LEBLANC, agronome - Coavertisseur
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ
Téléphone : 450 427-2000, poste 5106
Courriel : mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires - Bulletin d'information No 03 - Carotte, céleri, laitue, oignon... - 3 juillet 2014

CÉLERI - INSECTICIDES						
INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	1,25 - 2,50 L	5	30 - 60	
	SEVIN XLR PLUS				31 - 62	
Cyantraniliprole/ Thiaméthoxame	MINECTO DUO	28/ 4A	750 g	S.O.	133	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Cyperméthrine	RIPCORDER 400 EC	3	86 ml	7	13	Pas plus de 3 applications par saison.
	UP-CYDE 2.5 EC	3	140 ml	7	10	
	RIPCORDER	3	86 ml	7	14	
Kaolin	SURROUND WP	Non applicable	12,5 - 25 kg	0	68 - 135	Répression. Produit accepté en agriculture biologique. Laisse un dépôt blanchâtre sur les parties traitées.
Malathion	FYFANON 50 % EC	1B	2,25 L	7	ND	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		118	
	MALATHION 85 E		1,10 L		33	
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	4A	375 - 625 ml	S.O.	67 - 112	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
FAUSSE-ARPEUTEUSE						
<i>Bacillus thuringiensis</i> <i>var. kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	11B2	1,40 - 2,80 L	0	44 - 89	Produits acceptés en agriculture biologique.
	BIOPROTEC 3P		0,72 - 1,45 kg		ND	
	THURICIDE HPC		2,00 - 4,25 L		ND	
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 ml	1	52	Ne pas appliquer au total plus de 1 litre par hectare sur la culture.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	250 - 500 ml	1	ND	Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.

CÉLERI - INSECTICIDES						
INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
FAUSSE-ARPENTEUSE (suite)						
Cyantraniliprole/ Thiaméthoxame	MINECTO DUO	28/ 4A	750 g	S.O.	133	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Endosulfan	THIONEX EC	2A	2,00 L	14	45	Parer le céleri en enlevant les feuilles extérieures avant la vente. Maximum de 1 traitement par saison. Fin d'homologation le 31 décembre 2016.
	THIONEX 50 W		1,75 kg	17	63	
Méthoxyfénozide	INTREPID	18A	300 - 600 ml	1	30 - 60	Ne pas appliquer au total plus de 2 L/ha sur la culture.
Naled	DIBROM	1B	1,10 - 1,65 L	4	63 - 94	Maximum de 2 traitements par saison. Ne pas appliquer si la température excède 32 °C.
Spinetoram	DELEGATE WG	5	140 - 200 g	1	48 - 69	Maximum de 3 traitements par saison.
Spinosad	ENTRUST 80 W	5	109 g	1	ND	Produit accepté en agriculture biologique. Maximum de 3 traitements par saison.
	SUCCESS 480 SC	5	182 ml	1	133	Maximum de 3 traitements par saison.
MINEUSES						
Abamectine	AGRI-MEK 1,9 % EC	6	0,6 - 1,1 L	14	164 - 300	Maximum de 4 traitements par saison.
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	4A	56 - 86 g	7	40 - 61	Maximum de 5 traitements par saison.
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 - 375 ml	1	52 - 78	Ne pas appliquer au total plus de 1 litre par hectare sur la culture.

CÉLERI - INSECTICIDES						
INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MINEUSES (suite)						
Cyantraniliprole	EXIREL	28	1,0 - 1,5 L	1	ND	Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Cyantraniliprole/ Thiaméthoxame	MINECTO DUO	28/ 4A	750 g	S.O.	133	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Cyromazine	CITATION 75 WP	17	188 g	7	ND	Maximum de 5 traitements par saison de croissance.
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	4A	375 - 625 ml	S.O.	67 - 112	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
PUCERONS						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	1B	0,75 - 1,1 kg	21	62 - 91	Pas plus de 4 traitements par saison.
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	4A	56 - 86 g	7	40 - 61	Pas plus de 5 traitements par saison.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	0,5 - 1,5 L	1	ND	Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Cyantraniliprole/ Thiaméthoxame	MINECTO DUO	28/ 4A	750 g	S.O.	133	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Diméthoate	CYGON 480 EC	1B	700 ml	3	23	Maximum de 3 traitements par saison.
	LAGON 480 E				25	

CÉLERI - INSECTICIDES

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUCERONS (suite)						
Endosulfan	THIONEX EC	2A	2,00 L	14	45	Parer le céleri en enlevant les feuilles extérieures avant la vente. Maximum de 1 traitement par saison. Fin d'homologation le 31 décembre 2016.
	THIONEX 50 W		1,75 kg	17	63	
Flonicamide	BELEAF 50 SG	9C	0,12 - 0,16 kg	0	49 - 65	Maximum de 3 traitements par saison.
Imidaclopride	ADMIRE 240	4A	0,73 - 1,3 L	45	66 - 118	Application au sol : incorporation dans la zone d'enracinement suivant différentes méthodes (voir l'étiquette). Un traitement par saison.
Malathion	FYFANON 50 % EC	1B	2,25 L	7	ND	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		118	
	PRO MALATHION 50 EC		2,75 - 3,50 L		ND	
	MALATHION 85 E		1,10 L		33	
Naled	DIBROM	1B	1,10 - 1,65 L	4	63 - 94	Maximum de 2 traitements par saison. Ne pas appliquer si la température excède 32 °C.
Pymétozine	FULFILL 50WG	9B	193 g	14	67	Maximum de 2 traitements par saison.
Pyréthrines/savon insecticide	TROUNCE	3/Non applicable	5,0 L/100 L d'eau	1	53/100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.
Sel de potassium d'acides gras (savon insecticide)	OPAL	Non applicable	14,0 - 38,0 L	0	ND	Maximum de 3 traitements par saison. Produit accepté en agriculture biologique.
Sel de potassium d'acides gras (savon insecticide)	SAFER'S	Non applicable	2,0 L/100 L d'eau	5	19/100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.

CÉLERI - INSECTICIDES





INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUCERONS (suite)						
Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	23	220 - 365 ml	3	59 - 99	Ne pas dépasser un total de 730 ml par hectare par saison.
Sulfoxaflor	CLOSER SC	4C	100 - 150 ml	3	47 - 71	Ne pas effectuer plus de 2 applications sur la culture.
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4A	105 g	7	42	Maximum de 2 traitements par saison.
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	4A	375 - 625 ml	S.O.	67 - 112	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
PUNAISE TERNE						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	1B	0,75 - 1,1 kg	21	62 - 91	Maximum de 4 traitements par saison.
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	2,50 - 5,25 L	5	60 - 125	
	SEVIN XLR PLUS				62 - 130	
Endosulfan	THIONEX EC	2A	2,00 L	14	45	Parer le céleri en enlevant les feuilles extérieures avant la vente. Maximum de 1 traitement par saison. Fin d'homologation le 31 décembre 2016.
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	83 ml	3	18	Pas plus de 3 traitements par saison.
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4A	210 g	7	84	Répression. Maximum de 1 traitement par saison.

CÉLERI - INSECTICIDES						
INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
VERS GRIS						
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 ml	1	52	Ne pas appliquer au total plus de 1 litre par hectare sur la culture.
Chlorpyrifos	CHLORPYRIFOS 480 EC	1B	1,2 à 2,4 L	70	ND	Maximum de 1 traitement par saison. Traitement avant le semis ou au stade 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec (sur 1 cm).
	CITADEL 480 EC				28 - 55	
	LORSBAN 4E				ND	
	NUFOS 4E				31 - 62	
	PYRINEX 480 EC				30 - 61	
	LORSBAN 50 W	1B	1,125 - 2,25 kg	70	69 - 139	Maximum de 1 traitement par saison. Traitement au stade 2 à 5 feuilles.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500 - 750 ml	1	ND	Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.


ND : donnée non disponible; S.O. : sans objet, car application au sol à la plantation

* **Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**





CÉLERI - INSECTICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés					
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris
Abamectine (6)	AGRI-MEK 1,9 % EC	100	113	12	4	14			⊙			
Acéphate (1B)	ORTHENE 75 SP	64	66	24	4	21				⊙	⊙	
Acétamipride (4A)	ASSAIL 70 WP	1	20	12	5	7			⊙	⊙		
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF 	ND	5	4	Au besoin	0		⊙				
	BIOPROTEC 3P 											
	THURICIDE HPC 											
Carbaryl (1A)	SEVIN XLR	121	375	24	Au besoin	5	⊙				⊙	
	SEVIN XLR PLUS											
Chlorantraniliprole (28)	CORAGEN	91	4	12	Max. 1 L/ha	1		⊙	⊙			⊙
Chlorpyrifos (1B)	CHLORPYRIFOS 480 EC	495	317	24	1	70						⊙
	CITADEL 480 EC											
	LORSBAN 4E											
	NUFOS 4E											
	PYRINEX 480 EC											
LORSBAN 50 W	159											
Cyantraniliprole (28)	EXIREL 	175	5	12	Max. 4,5 L/ha	1		⊙	⊙	⊙		⊙
Cyantraniliprole/Thiaméthoxame (28/4A)	MINECTO DUO	388	38	12	1 (au sol)	S.O.	⊙	⊙	⊙	⊙		

CÉLERI - INSECTICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés					
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris
Cyperméthrine (3)	RIPCORD 400 EC	212	130	24	3	7	⊙					
	UP-CYDE 2.5 EC			12								
	RIPCORD											
Cyromazine (17)	CITATION 75 WP	24	3	12	5	7			⊙			
Diméthoate (1B)	CYGON 480 EC	132	58	36	3	3				⊙		
	LAGON 480 E											
Endosulfan (2A)	THONEX 50 W	286	475	96	1	17		⊙		⊙	⊙	
	THONEX EC	251	452	96	1	14						
Fonicamide (9C)	BELEAF 50 SG	5	10	12	3	0				⊙		
Imidaclopride (4A)	ADMIRE 240	211	6	24	1 (au sol)	45				⊙		
Kaolin	SURROUND WP 	1	ND	0	Au besoin	0	⊙					
Lambda-cyhalothrine (3)	MATADOR 120 EC	81	95	24	3	3					⊙	
Malathion (1B)	FYFANON 50 EC	144	103	24	Au besoin	7	⊙			⊙		
	MALATHION 25 W						⊙					
	MALATHION 85 E						⊙					
	PRO MALATHION 50 EC											
Méthoxyfénoside (18A)	INTREPID	92	13	12	Max. 2 L/ha	1		⊙				
Naled (1B)	DIBROM	298	753	48	2	4		⊙		⊙		
Pymétrozine (9B)	FULFILL 50WG	1	45	12	2	14				⊙		

CÉLERI - INSECTICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés					
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris
Pyréthrinés/savon insecticide (3)	TROUNCE 	153	73	24	Au besoin	1				⊙		
Sel de potassium d'acides gras : savon insecticide	SAFER'S 	53	5	4	Au besoin	5				⊙		
	OPAL 	100		4	3	0				⊙		
Spinetoram (5)	DELEGATE WG	100	7	12	3	1		⊙				
Spinosad (5)	ENTRUST 80 W 	112	2	12	3	1		⊙				
	SUCCESS 480 SC		4									
Spirotétramate (23)	MOVENTO 240SC	1	115	12	2 ou 3	3				⊙		
Sulfoxaflor (4C)	CLOSER SC	20	40	12	2	3				⊙		
Thiaméthoxame (4A)	ACTARA 25 WG	211	49	12	1 ou 2**	7				⊙	⊙	
Thiaméthoxame (4A)	ACTARA 240 SC	214	364	12	1 (au sol)	S.O.	⊙		⊙	⊙		


* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture


** Selon l'insecte ciblé

ND : donnée non disponible

S.O. : sans objet, car application au sol à la plantation



 : Produit accepté en agriculture biologique

 : application aérienne permise (voir l'étiquette)

CÉLERI - FONGICIDES






MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE						
Azoxystrobine	QUADRIS F	11	0,672 - 1,12 L	1	79 - 132	Maximum de 3 traitements par saison.
Boscalide et Pyraclostobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0 kg	0 (9) : voir remarque	165	Répression. Maximum de 2 traitements par saison. Ne pas permettre le travail à mains nues au champ pour 9 jours après le traitement.
Chlorothalonil	BRAVO 500	M	1,6 - 2,4 L	7	18 - 27	Utilisez cet intervalle de doses si les traitements sont faits tous les 3 à 5 jours.
			2,4 - 4,0 L		27 - 45	Utilisez cet intervalle de doses si les traitements sont faits tous les 8 à 10 jours.
	ECHO 90DF	M	0,9 - 1,3 kg	7	19 - 27	Utilisez cet intervalle de doses si les traitements sont faits tous les 3 à 5 jours. Maximum de 9 traitements par saison.
			1,3 - 2,3 kg		27 - 48	Utilisez cet intervalle de doses si les traitements sont faits tous les 8 à 10 jours. Maximum de 9 traitements par saison.
	ECHO 720	M	1,1 - 1,7 L	7	18 - 28	Utilisez cet intervalle de doses si les traitements sont faits tous les 3 à 5 jours.
			1,7 - 2,8 L		28 - 46	Utilisez cet intervalle de doses si les traitements sont faits tous les 8 à 10 jours.
Mancozèbe	DITHANE DG	M	2,25 kg	14	19	
	RAINSHIELD NT				ND	
	DITHANE DG 75		2,25 - 3,25 kg		18 - 26	
	MANZATE DF		2,25 - 3,25 kg		18 - 27	
	MANZATE PRO-STICK		2,25 - 3,25 kg		19	
	PENNCOZEB 75 DF		2,25 kg		ND	
PENNCOZEB 80 WP	2,25 kg					

CÉLERI - FONGICIDES						
MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE (suite)						
Métirame	POLYRAM DF	M	2,25 - 3,25 kg	14	22 - 31	
Oxychlorure de cuivre	CUIVRE EN VAPORISATEUR	M	4,0 kg	1	84	Réprime aussi la tache bactérienne.
	OXYCHLORURE DE CUIVRE 50				ND	
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 W	M	3,8 kg	1	88	Maximum de 5 traitements par saison. Réprime aussi la tache bactérienne.
Trifloxystrobine	FLINT	11	0,19 - 0,21 kg	7	122 - 135	Maximum de 4 traitements par saison.
POURRITURE ROSE SCLÉROTIQUE						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	Non applicable	3,0 - 6,0 kg	0	110 - 221	Répression. Début des interventions 8 semaines avant la récolte. Produits acceptés en agriculture biologique.
Boscalide et Pyraclostobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0 - 1,3 kg	0 (9) : voir remarque	165 - 214	Répression. Maximum de 2 traitements par saison. Ne pas permettre le travail à mains nues au champ pour 9 jours après le traitement.
<i>Coniothyrium minitans</i>	CONTANS WG	Non applicable	2,0 - 4,0 kg	0	ND	Répression. Incorporez au sol avant la plantation ou après la récolte. Doit être appliqué au moins 3 mois avant la période où la culture doit être protégée. Produit accepté en agriculture biologique.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25 - 1,75 L	3	90 - 126	Répression. Homologué pour <i>Sclerotinia minor</i> seulement. Maximum de 5,25 L/ha par saison.

ND : donnée non disponible

* **Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**

CÉLERI - FONGICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées	
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlures des feuilles (cercosporéenne et septorienne)	Pourriture rose sclérotique
Azoxystrobine (11)	QUADRIS F	55	17	12	3	1	☉	
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX 	1	ND	4	Au besoin	Aucun		☉
Boscalide et Pyraclostobine (7 et 11)	PRISTINE WG	134	68	24 h (9 j **)	2	Aucun	☉	☉
Chlorothalonil (M)	BRAVO 500 	56	614	48	Au besoin	7	☉	
	ECHO 90 DF 		307		9			
	ECHO 720 		614		Au besoin			
<i>Coniothyrium minitans</i>	CONTANS WG 	1	ND	4	ND	Aucun		☉
Mancozèbe (M)	DITHANE DG RAINSHIELD NT	4	153	24	Au besoin	14	☉	
	DITHANE DG75		173					
	MANZATE DF							
	MANZATE PRO-STICK							
	PENNCOZEB 75 DF							
PENNCOZEB 80 WP	320							
Méthirame (M)	POLYRAM DF	9	327	24	Au besoin	14	☉	

CÉLERI - FONGICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées	
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlures des feuilles (cercosporéenne et septorienne)	Pourriture rose sclérotique
Oxychlorure de cuivre (M)	CUIVRE EN VAPORISATEUR	110	118	24	Au besoin	1	☉	
	OXYCHLORURE DE CUIVRE 50							
Penthiopyrade (7)	FONTELIS	84	143	12	Max. 5,25 L/ha	3		☉
Sulfate de cuivre tribasique (M)	CUIVRE 53 W	225	38	12	5	1	☉	
Trifloxystrobine (11)	FLINT	9	17	12	4	7	☉	


* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture

** Délai requis pour le contact des légumes à mains nues

ND : donnée non disponible



 : Produit accepté en agriculture biologique




 : Application aérienne permise (voir l'étiquette)

CÉLERI-RAVE - INSECTICIDE						
INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUCERONS						
Flonicamide	BELEAF 50 SG	9	0,12 - 0,16 kg	3	49 - 65	Maximum de 3 traitements par saison.
Imidaclopride	ADMIRE 240	4A	200 ml	7	18	Pas plus de 2 traitements.
Imidaclopride	ADMIRE 240	4A	7,5 - 12 ml/ 100 m de rang	21	0,68 - 1,08 /100 m de rang	Application au sol : voir l'étiquette. Pas plus d'une application par saison.
Pyréthrinés/savon insecticide	TROUNCE	3/Non applicable	5,0 L/100 L d'eau	1	53/100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.
Sel de potassium d'acides gras (savon insecticide)	SAFER'S	Non applicable	2,0 L/100 L d'eau	5	19/100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.
Sel de potassium d'acides gras (savon insecticide)	OPAL	Non applicable	14,0 - 38,0 L	0	ND	Maximum de 3 traitements par saison. Produit accepté en agriculture biologique.
Sulfoxaflor	CLOSER SC	4C	50 - 150 ml	7	24 - 71	Ne pas effectuer plus de 2 applications sur la culture.
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4A	105 g	7	42	Maximum de 2 traitements par saison.
PUNAISE TERRE						
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4A	210 - 280 g	7	82 - 112	Maximum de 2 traitements par saison.

ND : donnée non disponible.

* **Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.**

CÉLERI-RAVE - INSECTICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDE		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés	
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Pucerons	Punaise terne
Fonicamide (9)	BELEAF 50 SG	5	10	12	3	3	⊙	
Imidaclopride (4A)	ADMIRE 240	211	6	24	2	7	⊙	
Imidaclopride au sol (4A)	ADMIRE 240	273	8	24	1 (au sol)	21	⊙	
Pyréthrinés/savon insecticide (3)	TROUNCE 	153	73	24	Au besoin	1	⊙	
Sel de potassium d'acides gras : savon insecticide	SAFER'S 	53	5	4	Au besoin	5	⊙	
	OPAL 	100		4	3	0		
Sulfoxaflor (4C)	CLOSER SC	20	40	12	2	7	⊙	
Thiaméthoxame (4A)	ACTARA 25 WG	212	50	12	2	7	⊙	⊙

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture

ND : donnée non disponible




 : Produit accepté en agriculture biologique

CÉLERI-RAVE - FONGICIDES						
MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE						
Boscalide et Pyraclostobine	PRISTINE WG	7 et 11	0,735 kg	0 (3)	121	Maximum de 6 traitements par saison. Délai de sécurité de 3 jours pour la récolte à la main.
Trifloxystrobine	FLINT	11	0,19 - 0,21 kg	7	90 - 135	Maximum de 4 traitements par saison.
POURRITURE ROSE SCLÉROTIQUE						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	Non applicable	2,0 - 4,0 kg	0	74 - 147	Répression. Produits acceptés en agriculture biologique.

ND : donnée non disponible.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

CÉLERI-RAVE - FONGICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ


FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées	
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlure septorienne et cercosporéenne	Pourriture rose sclérotique
Boscalide et Pyraclostobine (7 et 11)	PRISTINE WG	131	60	12 h (3 j.**)	6	0	☉	
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX 	1	ND	4	Au besoin	0		☉
Trifloxystrobine (11)	FLINT	9	17	12	4	7	☉	

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture

** Délai requis pour le contact des légumes à mains nues

ND : donnée non disponible



 : Produit accepté en agriculture biologique